

La principale population-cible du programme serait ceux qui supportent une part disproportionnée de la charge du chômage, particulièrement les chômeurs chroniques.

Il s'agit des travailleurs âgés, qui ont le plus de difficulté à se replacer, et des jeunes, qui ne parviennent pas à trouver d'emploi. On peut donc considérer ces deux groupes comme candidats à un crédit d'impôt à l'emploi. Pourquoi le gouvernement n'offre-t-il pas un tel crédit d'impôt, conformément à cette recommandation réitérée du Conseil économique du Canada?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question, à deux occasions au moins. La réponse, c'est que nous avons actuellement des programmes de subventions qui ont le même effet.

Nous avons constaté, en considérant les propositions de crédit d'impôt, qu'elles sont moins attrayantes pour le secteur privé, car elles ne s'ajoutent qu'à retardement aux liquidités des entreprises, particulièrement des petites entreprises, au moment de la déclaration d'impôt. Par contre, un programme de subventions directes à l'emploi a un effet beaucoup plus grand et est beaucoup plus rentable, car il améliore immédiatement la situation financière de l'entreprise.

Nous avons constaté, en examinant le programme de dividendes que le député a mentionné, ainsi que l'expérience d'autres pays, que le programme de subventions à l'emploi en vigueur est un meilleur mécanisme.

M. McGrath: Le ministre sait bien que le programme d'accès est destiné à un très faible pourcentage des chômeurs, alors que le programme que j'ai mentionné à l'avantage de viser les jeunes qui sont en chômage et tous les chômeurs âgés.

LA PROPOSITION DE RESTRUCTURER LE RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, laissez-moi poser au ministre une question qu'il a semblé rejeter sans ambages un peu plus tôt. A-t-il l'intention d'accepter la recommandation du Conseil voulant que le gouvernement s'associe aux employeurs et aux associations d'employés pour étudier la possibilité de restructurer le régime d'assurance-chômage en vue de l'intégrer beaucoup plus efficacement à la création d'emplois et aux programmes de formation? Au premier abord, cela semble une proposition très raisonnable, étant donné les sommes très considérables qu'engloutit le régime d'assurance-chômage. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accepter cette recommandation et, sinon, pourquoi?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous entendons examiner très sérieusement toutes les recommandations de cette très valable étude. Je pense que les recommandations méritent qu'on s'y attarde.

Je pense avoir dit, au début, que je m'inquiétais surtout de la création d'emplois, à laquelle je donne la plus haute priorité. Je ne suis pas sûr que des modifications mineures ou radicales de la structure même des prestations d'assurance-chômage soient la meilleure façon d'atteindre nos objectifs. Nous étudierons les recommandations très sérieusement. Avant d'agir dans le sens recommandé, nous devons réfléchir un peu.

Questions orales

LA CONDITION FÉMININE

LA RECOMMANDATION DE MODIFIER LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la condition féminine. Elle n'ignore pas que le Conseil économique du Canada a terminé la partie de son rapport de 1983 traitant de la femme et des questions féminines. A la recommandation 15 de ce rapport, on demande au gouvernement fédéral de revoir la loi de l'impôt sur le revenu afin de convertir en crédits d'impôt les exemptions qui sont maintenant prévues pour les enfants entièrement à charge. Va-t-elle recommander à la Chambre de souscrire à cette proposition voulant qu'on transforme toutes les déductions—et je dis bien toutes les déductions—en crédits d'impôt comme l'ont proposé le Conseil économique du Canada et le Conseil national du bien-être social?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je suis enchantée de voir que le député s'est donné la peine de lire ce chapitre du rapport. Le bureau de la condition féminine et le Conseil économique du Canada ont joint leurs efforts dans un esprit de collaboration remarquable. Je suis enchantée des résultats de leurs travaux.

Je n'ai pas encore eu le temps de lire ce rapport en entier, mais je trouve qu'il renferme de fort bonnes suggestions et je vais certes examiner très attentivement celle dont me parle le député.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, le ministre n'a toujours pas répondu à la question. Je voulais savoir si elle va personnellement donner son appui à cette proposition voulant que toutes les déductions soient transformées en crédits d'impôt. Je veux bien croire qu'elle souscrit aux travaux qui ont été faits et qu'elle est d'accord en principe, mais va-t-elle personnellement se prononcer en faveur de ce changement à la loi de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je n'ai absolument rien à cacher. J'ai toujours dit que nous devons revoir notre régime fiscal afin de mieux comprendre en quoi il est préjudiciable aux femmes et à leur famille. Mais il s'agit de décisions collectives prises par le cabinet forcément.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

L'ÉLABORATION DE RÉGIMES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre se rappelle sûrement que la conférence des ministres de la santé du Commonwealth qui s'est déroulée la semaine dernière a conclu qu'il fallait mettre en place le plus rapidement possible des régimes de prévention en matière de santé, ainsi que d'élaborer d'autres modèles de soins qui ne seraient pas centrés sur l'intervention du médecin, comme c'est le cas actuellement. Depuis des années, le Nouveau parti démocratique et d'autres groupements comme l'Association canadienne des infirmières, ont défendu des points de vue semblables.